

**Certificat d'examen de types
n° F-06-C-1135 du 1^{er} septembre 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011205-D22

**Dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
à post-paiement différé type A4101
muni du dispositif de mémorisation et de visualisation
type DSDAC intégré EuroPC type II**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation Internationale R117 de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SAS - 5, rue des Chardonnerets - ZAC Paris-Nord 2 - 93290 TREMBLAY EN FRANCE

OBJET :

Le présent certificat renouvelle les décisions d'approbation de modèles et le certificat d'examen de type suivants :

- la décision d'approbation de modèle n° 99.00.510.002.1 du 02 mars 1999 relative au dispositif de libre-service SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES à post-paiement différé modèle A4101 muni du dispositif de visualisation et de mémorisation sécurisée modèle J-DISK3,
- la décision d'approbation de modèle n° 99.00.400.003.1 du 29 octobre 1999 relative au transfert des décisions d'approbation de modèles SCHLUMBERGER INDUSTRIES, SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES et TOKHEIM SOLUTIONS SERVICES SYSTEMES France au bénéfice de la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS,
- la décision d'approbation de modèle n° 00.00.510.016.1 du 28 septembre 2000 relative au dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post paiement différé modèle DIT5000 muni du dispositif de visualisation et de mémorisation modèle J-DISK 3,

- la décision d'approbation de modèle n° 01.00.510.002.1 du 20 février 2001 relative aux dispositifs de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé munis du dispositif de mémorisation et de visualisation modèle DSDAC intégré EuroPC type II,
- le certificat d'examen de type n° F-05-C-1532 du 12 septembre 2005 relatif au dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé munis du dispositif de mémorisation et de visualisation modèle DSDAC intégré EuroPC type II.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II est destiné à être associé à des ensembles de mesurage routiers équipés de dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques en vue de leur utilisation en libre-service surveillé ou non, avec post-paiement différé.

Ce dispositif comprend, un écran de type LCD Alpha Numérique ou VGA, un bâti comportant la plaque d'identification, le plan de scellement et le lecteur de carte magnétique ou de clé codée, un dispositif de visualisation et de mémorisation. Ce dernier est constitué par :

- un écran et un clavier spécifique facilitant la visualisation des informations sécurisées,
- une unité centrale intégrant notamment les interfaces de communication avec le calculateur-indicateur des volumes et des prix de l'ensemble de mesurage routier et deux systèmes de mémorisation sous forme de deux disques durs,
- une alimentation électrique secourue,
- une clé cryptée, fixée sur le port parallèle de l'ordinateur; elle contrôle et autorise le fonctionnement de la mémorisation sécurisée.

Les informations principales contenues dans l'enregistrement d'une transaction sur le système de mémorisation sécurisé sont les suivantes :

- la date et l'heure de la transaction,
- le numéro de la carte codée ou du transpondeur,
- le prix à payer,
- le numéro du distributeur,
- le produit distribué,
- le volume délivré.

Si d'autres informations sont mémorisées, elles ne doivent pas entraver la bonne lecture des informations décrites ci-dessus, ni être en contradiction avec celles-ci.

Le logiciel équipant le dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II peut être équipé d'une fonction de contingentement (dans le cadre de la réglementation sur les établissements classés). Lorsque cette fonction est activée, le débit maximal cumulé de l'ensemble des ensembles de mesurage routiers en livraison est strictement inférieur à 20 m³/h.

La version logicielle de la fonction de contingentement du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II est v1.00 ; elle est associée à la somme de contrôle 36864.

SCELLEMENTS :

La plaque d'identification et de poinçonnage doit être scellée sur le bâti du dispositif libre-service type A4101.

La clé électronique comporte deux scellements. Le premier scellement interdit le démontage du boîtier et de la plaque d'identification et le second interdit le démontage de la clé électronique de son connecteur sur l'unité centrale.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification disposée sur le bâti du dispositif libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II, faisant l'objet du présent certificat, doit porter le numéro et la date du présent certificat.

La plaque d'identification disposée sur la clé électronique du dispositif de mémorisation type DSDAC intégré EuroPC type II porte le numéro et la date du présent certificat et la mention « Classe B ».

En mode 'Tests DRIRE', le dispositif de visualisation doit permettre de vérifier la validité du numéro et la date du présent certificat attestant de la conformité du logiciel de gestion.

Toutefois, lors de la modification sur site d'un dispositif TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II, le numéro figurant dans le titre du présent certificat devra être apposé à proximité de la plaque d'identification du modèle original sur une étiquette dont le retrait entraîne la destruction.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Le raccordement de ce dispositif libre-service aux dispositifs calculateurs-indicateurs des volumes et des prix associés ne doit en aucun cas faire obstacle à la vérification des ensembles de mesurage routiers auxquels il est raccordé.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Vérification primitive

Lorsque la vérification primitive du dispositif libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II faisant l'objet du présent certificat est effectuée avec les ensembles de mesurage routiers auxquels il sera associé sur site ou dans des conditions équivalentes, elle peut être réalisée en une seule phase chez le demandeur.

Cette vérification consiste notamment à :

- s'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des sécurités de transmission et d'écriture des données mémorisées sur les disques durs lors d'une transaction. Les valeurs de volume et de prix à payer lues sur l'écran de visualisation du dispositif libre-service et sur le dispositif indicateur des volumes et des prix de l'ensemble de mesurage doivent être identiques,
- s'assurer de la conformité du dispositif au présent certificat d'examen de type et notamment de la bonne version du logiciel et de son checksum associé,
- s'assurer qu'après interruption de l'alimentation électrique du dispositif de mémorisation pendant une transaction, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après neutralisation de l'un des disques durs du dispositif de mémorisation à l'aide du menu spécifique, pendant une transaction, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après débranchement de la clé électronique cryptée, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après coupure de la liaison entre l'interface de communication de l'ensemble de mesurage routier et l'ordinateur, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante.

La suppression des anomalies doit entraîner l'enregistrement correct, sur les disques durs, des indications relatives aux transactions concernées par les essais.

Il convient également de vérifier que :

- aucune commande de saisie manuelle d'enregistrement de livraison n'est possible,
- les scellements de la clé électronique cryptée sont intacts,
- les opérations de maintenance nécessitent la rupture des scellements, le retrait de la clé électronique cryptée, puis sa remise en place et le branchement d'une clé spécifique de maintenance.

Si d'autres indications sont mémorisées et visualisées, elles ne doivent pas être en contradiction avec les indications contrôlées par l'Etat, ni entraver leur bonne lecture.

Si la vérification primitive du dispositif libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II ne peut pas être effectuée, chez le demandeur, avec les ensembles de mesurage routiers auxquels il sera associé sur site ou dans des conditions équivalentes, elle sera réalisée en deux phases :

a) Première phase en atelier :

Il consiste à s'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des sécurités de transmission et d'écriture des données mémorisées sur les disques durs lors d'une transaction dans les conditions décrites précédemment.

b) Deuxième phase sur site :

Elle consiste à :

- s'assurer de la conformité du dispositif au présent certificat d'examen de type et notamment de la bonne version du logiciel et de son checksum associé,
- s'assurer qu'après interruption de l'alimentation électrique du dispositif de mémorisation pendant une transaction, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après neutralisation de l'un des disques durs du dispositif de mémorisation à l'aide du menu spécifique, pendant une transaction, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après débranchement de la clé électronique cryptée, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- s'assurer qu'après coupure de la liaison entre l'interface de communication de l'ensemble de mesurage routier et l'ordinateur, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante.

Après chaque essai, la suppression des anomalies doit entraîner l'enregistrement correct des indications relatives à la transaction sur les disques durs.

Vérification périodique

La vérification périodique du dispositif libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post-paiement différé type A4101 muni du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II est réalisée à l'aide de la carte codée du gérant de station, ou le cas échéant de celle de l'installateur, du vérificateur ou du réparateur.

Elle consiste à vérifier :

- que le numéro et la date du présent certificat sont portés sur le bâti du dispositif libre-service et sur la clé électronique cryptée du dispositif de mémorisation,
- que les scellements sont intacts,
- l'existence et le bon fonctionnement des sécurités de transmission et d'écriture des données mémorisées sur les disques durs lors d'une transaction. Les valeurs de volume et de prix à payer lues sur l'écran de visualisation du dispositif libre-service et sur le dispositif indicateur des volumes et des prix de l'ensemble de mesurage doivent être identiques,
- qu'après la neutralisation de l'un des disques durs du dispositif de mémorisation à l'aide du menu spécifique, pendant une transaction, le dispositif libre-service se met automatiquement hors service avant la transaction suivante,
- que la date du premier enregistrement sur le disque dur du dispositif de mémorisation a plus de trois mois (si le matériel est en fonction depuis plus de trois mois).

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011205-D22 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 2 mars 2016.

ANNEXE :

Plans de scellement :

- de dispositif libre-service type A4101 dans le distributeur ou la borne,
- du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II.

Pour le Directeur Général

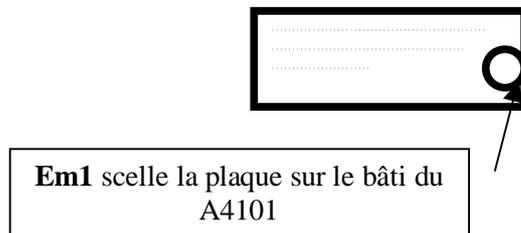
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat d'examen de type n° F-06-C-1135 du 1^{er} septembre 2006

**Dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
à post-paiement différé type A4101
muni du dispositif de mémorisation et de visualisation
type DSDAC intégré EuroPC type II**

PLANS DE SCELLEMENTS

Plan de scellement du dispositif libre-service type A4101 dans le distributeur ou la borne



Plan de scellement du dispositif de mémorisation et de visualisation type DSDAC intégré EuroPC type II.

